OPÉRATION «UN DRAPEAU POUR CHAQUE FOYER»

5 millions d'unités seront distribuées dans les 48 wilayas

La Radio algérienne, en collaboration avec de nombreux partenaires, organise une manifestation médiatique nationale portant sur la dimension de l'attachement à l'emblème national. Objectif, distribuer 5 millions de drapeaux nationaux dans toute l'Algérie.

Cette opération placée sous le thème «un drapeau dans chaque foyer» est organisée en prévision des fêtes de l'Indépendance et de la Jeunesse coïncidant avec le 5 juillet de chaque année. Et sur le terrain, artistes, sportifs, entreprises publiques et privées et membres du mouvement associatif sont appelés à s'impliquer, chacun selon ses possibilités, afin de distribuer un maximum de drapeaux aux citoyens à travers les 48 wilayas du pays. Intervenant hier lors d'une conférence organisée au siège de la Radio nationale à Alger pour présenter cet événement, le directeur général de l'Entreprise nationale de radiodiffusion sonore (ENRS), Azzedine Mihoubi, a indiqué que «cette manifestation vise à consolider les valeurs de la citoyenneté et promouvoir la culture de l'emblème national chez le citoyen algérien». Celle-ci débutera le 14 juin par la diffusion sur les ondes des radios nationales, thématiques et locales d'un programme spécial portant sur la place de l'emblème national et son importance dans la société. Une conférence sur «l'histoire de l'emblème national» et une exposition de photos figurent également au programme.

Il est en outre prévu la remise de prix aux lauréats des cinq concours qui seront lancés à l'occasion de cette manifestation. Il s'agit du concours du plus grand emblème national avec à la clef deux voyages avec l'équipe nationale de football à l'étranger, du concours de la meilleure œuvre radiophonique «un drapeau, une histoire» doté d'un prix de 100 000 DA, du concours du meilleur texte autour du drapeau national (300 signes), les dix lauréats de moins de 15 ans recevront chacun 10 000 DA, dix autres de plus de 15 ans recevront chacun 20 000 DA, du concours de la meilleure photo sur l'emblème national ouvert aux photographes amateurs et professionnels, trois lauréats recevront 100 000 DA, 70 000 DA et 50 000 DA et enfin le concours de la meilleure œuvre artistique sur le drapeau national doté de trois récompenses de 100 000, 70 000 et 50 000 DA. Cette manifestation sera clôturée par une soirée artistique le 3 juillet prochain à l'auditorium de la radio.

COLLECTE DE SANG AU PROFIT DES MALADES

L'Algérie à la traîne

Avec 400 000 dons enregistrés annuellement, l'Algérie demeure à la traîne à comparer avec certains pays, à l'exemple de Cuba avec environ 11 millions de dons et l'Afrique du Sud avec un million.

Lyès Menacer – Alger (Le Soir) – M. Kezzal, directeur de l'Agence nationale du sang (ANS), qui a animé hier matin une conférence au centre de presse du journal *El Moudjahid* a affirmé qu'environ 51% sont des donneurs dits familiaux. Les donneurs de sang réguliers représentent à peine 23% contre 26% d'occasionnels.

L'orateur a affirmé que plus de 60% des dons se font à l'extérieur des 12 centres de transfusion sanguine (CTS) existants à travers le pays. Le nombre de véhicules utilisés pour la collecte de sang ne dépassait pas les 24 au début de l'année 2000.

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière prévoit l'achat de 24 nouveaux véhicules afin de pouvoir répondre à la demande fort croissante de nos hôpitaux. Mais cela reste insuffisant car il faudrait convaincre les citoyens à venir dans les CTS pour faire don de leur sang.

L'inadaptation des infrastructures abritant les CTS au niveau des hôpitaux, le mauvais accueil des donneurs et le manque de sensibilisation sont autant de problèmes soulevés par l'un des membres de la Fédération algérienne des donneurs de sang (FADS) lors de cette rencontre.

A cet effet, le département d'Amar Tou a dégagé une enveloppe financière d'un montant de 1 670 millions de dinars pour la période s'étalant de 2007 à 2009.

C'est cet argent qui va servir à l'achat des véhicules de collecte de sang pour chaque wilaya et à la construction de 12 nouveaux CTS. «Notre objectif est d'implanter les centres de transfusion sanguine à l'extérieur des hôpitaux.

Ces structures serviront à la collecte, au contrôle et à la distribution du sang.

Le personnel qui y sera affecté devra être formé», a indiqué le directeur de l'ANS qui a exhorté les membres de la FADS à redoubler d'effort pour attirer un maximum de donneurs volontaires de sang.

Ces membres ont réaffirmé leur volonté à fournir plus de sang pour les malades en soulevant les difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement sur le terrain. «Nos comités locaux éprouvent d'énormes difficultés pour accomplir leur mission.

Nous manquons terriblement de moyens et certains de nos comités locaux ne disposent même pas de locaux. Il faut déployer plus de moyens et d'énergie pour une véritable promotion du sang dans notre pays», dira Ouahed Chérif, membre de la FADS.

La multiplication des journées d'information, des campagnes de sensibilisation à travers les médias, l'organisation de campagnes de collecte dans les universités, les écoles et autres institutions publiques contribueront à l'instauration de la culture du don de sang dans la société algérienne, a estimé le conférencier.

A noter que cette conférence a été organisée à l'occasion de la Journée internationale du don de sang, célébrée chaque 14 juin.

L. M.

CONSTANTINE

Peine capitale pour l'assassin de Yasser Djenhi

Les parents de l'assassin de Yasser Djenhi étaient présents hier au procès de leur fils pour, ni plus ni moins, exhorter les juges à le condamner au châtiment exemplaire : son exécution sur la place publique.

L'assassinat de Yasser Djenhi, un crime crapuleux qui avait défrayé la chronique en janvier dernier, a connu son épilogue hier. Le tribunal criminel de Constantine a, en effet, condamné à mort l'assassin de cet enfant de trois ans et demi.

Le criminel, nommé Ali M'louli, 27 ans, qui voulait se justifier lors de l'audience d'hier, arguant du fait d'avoir été sous l'effet des psychotropes, et donc inconscient, au moment du drame, n'a pas pu convaincre les juges qui l'ont également condamné à 100 millions de centimes en guise de dommages et intérêts au profit de la famille de la victime. L'avocat de la partie civile a axé sa plaidoirie sur la préméditation s'agissant des trois chefs d'inculpation qui pesaient sur l'accusé, un pédophile récidiviste, à savoir, enlèvement, agression sexuelle contre un mineur et homicide volontaire.

Le représentant du ministère public, lui, a requis la peine capitale contre A. M. en révélant les résultats de l'expertise médicale qui rejette la thèse selon laquelle il avait accompli son forfait sous l'effet des psychotropes puisque les analyses biologiques n'ont pas prouvé l'existence de matières hallucinogènes ni dans le sang ni dans les urines du meurtrier.

Devant l'implacabilité du dossier, l'avocat, désigné pour défendre ce criminel n'avait d'autre alternative que de tenter de le faire bénéficier des circonstances atténuantes, fondant son intervention aussi brève sur l'état de santé de son client qui est, à ses yeux, schizophrène et que le châtiment ne suffit pas pour le corriger puisque, ajoutera-t-il, A. M. a besoin plutôt d'une prise en charge thérapeutique. En tout état de cause, l'expertise effectuée dans ce sens a démontré qu'il était sain d'esprit.

Notons que les parents de l'assassin, qui étaient présents lors du procès, sont intervenus auprès du président de l'audience pour demander «son exécution sur une place publique» qualifiant leur fils de monstre. Une attitude qui a fait réagir le président de l'audience qui a exigé le calme et le respect de l'instance du tribunal.

Il est à rappeler que ce crime odieux s'est produit exactement le 18 janvier dernier à la nouvelle ville Massinissa, dans la banlieue de Constantine. Dans ses déclarations aux enquêteurs, l'assassin, qui a écopé déjà d'une peine de prison d'une année avant d'être gracié en 2007 pour le même délit de perversion — sauf que la victime était âgée de 7 ans —, a reconnu son forfait après l'avoir nié dans un premier temps. Les éléments de la police judiciaire l'ont confronté aux indices recueillis aussi bien sur le théâtre du crime que dans le voisinage immédiat où il avait dissimulé dans une poubelle le couteau utilisé dans son forfait en plus de certains de ses effets. Il a raconté par la suite la cause exacte de la mort de Yasser, survenue en effet après qu'il l'ait égorgé à trois reprises… pour être sûr du décès de sa victime. Un fait décidé après deux heures de réflexion ! «Pouvait-il réfléchir s'il était vraiment sous l'effet des psychotropes ?» s'est interrogé le représentant du ministère public.

Le gosse le connaissait et les sévices étaient tellement cruels qu'il ne pouvait rien faire pour cacher son crime. Avant d'achever sa victime, celle-ci avait souffert d'une hémorragie due à la barbarie de l'agresseur. Il portait les traces de coups au bas de son crâne. Des coups que l'assassin a assénés pour «étouffer les cris» de sa «proie», étant donné que tous les habitants de l'immeuble et autres voisins lointains se sont mobilisés aux côtés de la famille dans la recherche de l'enfant. Il a même lavé avec de l'eau chaude le corps de Yasser avant de le revêtir.

Le jour du kidnapping de Yasser, son prédateur a avoué l'avoir aperçu plusieurs fois en compagnie de son grand-père, le matin, lorsqu'il était en train de «repérer» une «proie» à partir de la fenêtre de son appartement, sis en face du domicile des grands-parents du défunt. Yasser avait à peine trois ans et demi. Son innocence l'avait conduit à croire aux «friandises» offertes par A. M. (bonbons et autres yaourt et biscuit). Tout était préparé. Même le lit sur lequel ce pervers a violé l'enfant.

Lyas Hallas

MOSTAGANEM

7 ans de prison ferme pour enlèvement et viol collectif

C'est dans la matinée de samedi dernier que le verdict a enfin été rendu au tribunal de Mostaganem et ce, après un premier jugement prononcé en date du 13 mars 2006 à l'encontre des principaux accusés qui à l'époque avaient écopé de douze années de prison ferme.

La défense fera alors appel auprès de la Cour suprême et ce n'est que ce samedi 7 juin, soit plus de deux années après, que les trois mis en cause seront condamnés à une peine d'emprisonnement de sept ans assortie d'une amende de cinquante millions de centimes chacun, lorsqu'un groupe de malfaiteurs a enlevé sous la menace d'armes blanches, une jeune fille dans la localité de Mesra, à treize kilomètres de Mostaganem.

La victime était à bord d'un bus devant faire la navette Mesra —Mostaganem, lorsque feront irruption quatre individus

Après avoir menacé de mort le chauffeur, ils réussiront à entraîner de force l'infortunée jeune fille vers une forêt avoisinante, sur un parcours à pied de trois kilomètres.

Et c'est là qu'ils assouviront tour à tour leur désir bestial en abusant d'elle.

Un viol collectif confirmé d'ailleurs par une expertise médicale après consultation d'un médecin légiste.

A la barre, la victime relatera les faits avec un sang-froid

quatrième impliqué dans cette affaire aura finalement été désigné comme témoin.

Les principaux accusés finiront par reconnaître les faits qui leur ont été reprochés au moment où la défense sollicitera l'indulgence du juge étant donné les circonstances qui ont conduit les malfaiteurs à un acte aussi ignoble. Ils seront donc condamnés pour association de malfaiteurs, enlèvement sous la contrainte et menace à l'arme blanche et attentat à la pudeur